

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences
Immersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

Mission : Mise en avant des branches sectorielles à la Cité des Métiers

AO – LOT5 - Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour promouvoir les métiers et les secteurs d'activité dans les locaux de la Cité des Métiers – 4 Rue des Consuls – 13002 MARSEILLE

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de 14 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Aubagne, de Cavaillon, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

L'appel à propositions Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Axe 5 / OT 10/ OS5a), répondant à l'appel Pi10.3-OS5a-2016 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation tout au long de la vie » a permis à la Cité des Métiers de déployer sur la période 2019-2021 son nouveau projet régional : **ACTE'INOV** « Approche des **C**ompétences via des **T**echniques et des **E**xpériences **I**mmersives et **N**ovatrices pour s'**O**rienter tout au long de la **V**ie ». Celui-ci fait l'objet d'un co-financement : Conseil Régional – Région Sud, Ville de Marseille et Métropole Aix Marseille Provence. Il poursuit la dynamique amorcée en 2016 du renforcement et d'amélioration de la qualité de l'espace de conseil et de ressources de la Cité des Métiers au service de tous les publics avec une spécificité de développement des services numériques.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'axe du développement durable.

C'est dans ce contexte que la Cité des Métiers lance un appel d'offres pour l'impression d'autocollants / stickers afin de promouvoir dans ses locaux les métiers et les secteurs d'activité qui recrutent en région auprès des publics.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour la mise en avant
des métiers et des secteurs en tension
dans les locaux de la Cité des Métiers

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les objectifs sont :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers et des secteurs d'activité,
- communiquer sur des données socio-économiques,
- développer un support de communication innovant pour repenser nos visites de groupes.

Les partenaires sont :

- les fédérations et branches professionnelles partenaires de la Cité des Métiers,
- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Les publics ciblés sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir les différents secteurs,
- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les scolaires pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s et les actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les chef.fe.s d'entreprise et les employeur.se.s pour le recrutement,
- les porteur.euse.s de projets / futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises pour la construction de leur réseau professionnel,
- les enseignant.e.s.

III. TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation de ces autocollants / stickers se fera uniquement dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers (4 rue des consuls – 13002 MARSEILLE).

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT5 – Prestation n° 5.1.2 : Impression et pose d'autocollants / stickers

La Cité des Métiers fournira au prestataire retenu l'ensemble des supports numériques au format adéquat pour l'impression.

L'AO – LOT5 – Prestation n°5.2.1 se déroule sur 3 ans (2019 / 2020 / 2021) comprenant 3 lignes budgétaires distinctes :

- **Année 2019** : le montant n'excédera pas 300,00 € TTC,
- **Année 2020** : le montant n'excédera pas 5 500,00 € TTC,
- **Année 2021** : le montant n'excédera pas 2 000,00 € TTC.

Le prestataire désigné s'engage à livrer les autocollants / stickers imprimés lors des temps de poses prévus tout au long du projet.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour la mise en avant
des métiers et des secteurs en tension
dans les locaux de la Cité des Métiers

DETAILS des Autocollants / Stickers prévus

Zone 1 - Espace TRANSPORT ET LOGISTIQUE

212 x 330 cm (autocollant mural)

100 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 2 - Espace PROPRETÉ

50 x 150 cm (autocollant mural)

160 x 115 cm (Visuel découpé apposé sur 2 vitres)

Zone 3 – Espace MÉTIERS DE BOUCHE

250 x 236 cm (autocollant mural)

250 x 236 cm (autocollant mural)

Zone 4 – Espace ENVIRONNEMENT

74 x 100 cm (autocollant mural)

88 x 100 cm (autocollant mural)

88 x 100 cm (autocollant mural)

Zone 5 – Espace AGROALIMENTAIRE

120 x 200 cm (autocollant mural)

84 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 6 – Espace SÉCURITÉ

48 x 190 cm (autocollant mural)

Zone 7 – Espace SALLE NUMERIQUE

45 x 200 cm (autocollant mural)

100 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 8 – Espace INDUSTRIES

230 x 60 cm (autocollant mural)

Zone 9 – Espace ESCAPE GAME

100 x 150 cm (autocollant mural)

100 x 150 cm (autocollant mural)

100 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 10 – Espace HOTELLERIE – RESTAURATION - TOURISME

250 x 236 cm (autocollant mural)

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional

Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.

Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour la mise en avant
des métiers et des secteurs en tension
dans les locaux de la Cité des Métiers

DETAILS des Autocollants / Stickers prévus

Zone 11 – Espace MARITIME / MER

- 120 x 200 cm (autocollant mural)
- 84 x 150 cm (autocollant mural)
- 100 x 150 cm (autocollant mural)
- 100 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 12 – Espace SYLVER ECONOMY

- 50 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 13 – Espace RÉALITÉ VIRTUELLE

- 45 x 200 cm (autocollant mural)
- 100 x 150 cm (autocollant mural)
- 100 x 150 cm (autocollant mural)

Zone 14 – Espace CARTOGRAPHIE DES SECTEURS

- 100 x 100 cm en cercle (autocollant mural)
- 20 x 15 cm **X 15** (15 autocollants muraux)

Zone 15 – Espace JOB IN ACTION

- 200 x 100 cm (autocollant mural)

Zone 16 – Espace BAR À CV

- 100 x 45 cm
- 50 x 100 cm

➤ Missions du prestataire

- **Déplacement du prestataire en amont afin de vérifier la compatibilité des contraintes de supports (murs, bois, sols, vitres, tuyauteries, ...),**
- **Impressions, livraison et pose des autocollants / stickers (Adhésifs longue durée pour mur spécial tous supports),**
- **Maintenance et service après-vente pendant et après la pose pendant une année.**

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Compte-tenu de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

- Les devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, noms/prénoms du.de la dirigeant.e de la structure,
- Les factures : datées, référencées, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, noms/prénoms du.de la dirigeant.e de la structure.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour la mise en avant
des métiers et des secteurs en tension
dans les locaux de la Cité des Métiers

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme FSE Région Sud ACTE'INOV : AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 »,

V. DURÉE ET CALENDRIER

1) **DURÉE** : AO trisannuel (2019 / 2020 / 2021)

2) **CALENDRIER**

1. Le 04 octobre 2019 : Lancement de l'Appel d'offres,
2. Le 04 novembre 2019 : Date limite de remise des offres,
3. À partir du 05 Novembre 2019 : Retours de la Cité des Métiers aux prestataires-candidats,
4. Phasage pour l'année 1 : entre le 25 et le 29 Novembre 2019 (pose des impressions),
5. Phasage pour l'année 2 : entre le 13 et le 24 Juillet 2020 (pose des impressions),
6. Phasage pour l'année 3 : entre le 12 et le 23 Juillet 2021 (pose des impressions).

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenue sera formalisée dans le cadre d'une réponse courriel détaillée et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce courriel et/ou cette convention rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fond Social Européen, le/la prestataire retenu.e s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans le présent appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. : Annexe 1).

VIII. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

• Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• Documents à produire par les candidats :

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC.
3. 1 copie extrait Kbis,
4. 1 copie registre INSEE,
5. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate,
6. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le/la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le/la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
7. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

APPEL d'OFFRES : Programme ACTE'INOV* – 2019/2021

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme régional
 Approche des **Compétences** via des **Techniques** et des **Expériences**
Immersives et **Novatrices** pour s'**Orienter** tout au long de la **Vie**.
 Co-financé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen.

AO – LOT5 – Prestation n°5.1.2 :

Impression d'autocollants / stickers pour la mise en avant
 des métiers et des secteurs en tension
 dans les locaux de la Cité des Métiers

IX. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants : **(/30 points)**

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre ¹	/ 11 points
Réactivité - Délai de livraison	/ 7 points
Caractéristiques techniques de l'impression	/ 5 points
Service après-vente	/ 5 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 points
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 points
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le/la prestataire retenu.e.

ATTENTION !!!

- Le montant global maximal de la prestation sur les 3 années n'excédera pas 7 800,00 € TTC**, soit dans le détail :
 - PHASE 1 – Les impressions et la pose n'excéderont pas 300,00 € TTC pour l'année 2019,
 - PHASE 2 – Les impressions et la pose n'excéderont pas 5 500,00 € TTC pour l'année 2020,
 - PHASE 3 – Les impressions et la pose n'excéderont pas 2 000,00 € TTC pour l'année 2021.
- Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.**
 Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'un classement par le jury de sélection.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Julien VERGEOT

Graphiste / Photographe à la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

jvergeot@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 70

Les offres devront être transmises avant :

le Lundi 04 novembre 2019 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

¹Calcul de la pondération du prix : (prix du moins disant/prix du candidat)*taux de pondération

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation :

En application de l'article 28 du CCAG-TIC, en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation :

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement¹ ou avec réfaction.